

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20241105-2024 128 DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

EXPLOITATION DU CHALET DE LA POUDRIÈRE POUR LES ANNÉES 2025 ET SUIVANTES : DÉSIGNATION DE L'EXPLOITANT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (3.5)

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice DUNAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

33

Nombre de conseillers présents :

27

Nombre de conseillers votants :

33

Date de convocation du Conseil :

25 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 25 octobre 2024

**Présents:** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, PELLETIER, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET (conseillers).

## Pouvoirs:

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI, Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme COSSARD, Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER, M. MAZET donne pouvoir à M.MOLINAS, M. DANGUY donne pouvoir à M. CRUYPENNINCK, M. JUILLARD donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-5?

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2121-1 et suivants.

**CONSIDÉRANT** l'échéance au 31 décembre 2024 de la convention actuellement en vigueur d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour l'exploitation du chalet de la Poudrière,

**CONSIDÉRANT** la procédure d'appel à candidatures publiée du 26 août au 27 septembre 2024, pour la désignation d'un exploitant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**CONSIDÉRANT** le rapport et le tableau d'analyse des offres eu égard aux critères de sélection figurant au dossier d'appel à candidatures,

**SUR PROPOSITION** des membres de la commission « Économie locale » réunis le 16 octobre 2024,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > ATTRIBUE l'exploitation du chalet de la Poudrière sous la forme d'une d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), à l'EURL CV représentée par son gérant M. Antonio COLICCHIO,
- > APPROUVE le projet de convention ci-annexé d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public,
- > ARRÊTE le montant de la redevance mensuelle fixe à 600€ HT révisables, TVA en sus, et celui de la part variable comme suit, pour tout chiffre d'affaires annuel supérieur à 130.000 euros HT : (chiffre d'affaires annuel HT 130.000€) X 5%,
- > **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer la convention ciannexée ainsi que tous documents s'y rapportant.

Mesdames GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs BOCQUET, JUILLARD (par

procuration) se sont abstenus.

La secrétaire de séance, **Dominique COURT** 

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 novembre 2024.

Pour copie conforme, Fait à Gex, le 05 novembre 2024.

Le maire,

Patrice DUNAND

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20241105-2024\_128\_DEL-DE